



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

4 août 2022

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CD92-PHS du 4 août 2022

SOMMAIRE

Rapport	Date	Conseil Départemental 92 Préfecture des Hauts de Seine	Page
-	05.07.2022	Visite de conformité – Extension de capacité de « l'Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes – AVVEJ » du service d'accueil d'urgence dénommé « SAU de Colombes » 45 rue Labouret à COLOMBES.	3

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL
DU MÉRITE

**Visite de conformité
Extension de capacité**

Articles L. 313-6, L. 315-4 et D. 313-11 à D313-14 du code de l'action sociale et des familles

2 mai 2022

Objet :	Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes dite AVVEJ Service d'accueil d'urgence dénommé « SAU de Colombes » 45 rue Labouret à Colombes
N° FINESS :	920 809 084

Autorisation Titulaire :	Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes, sise 1 place Charles de Gaulle 78067 Saint Quentin en Yvelines
Nature :	<p>Le SAU de Colombes est un service d'accueil d'urgence, autorisé à accueillir des mineurs, garçons et filles, âgés de 12 à 18 ans au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Code de la justice pénale des mineurs relatif à l'enfance délinquante.</p> <p>La capacité d'accueil du SAU est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accueil collectif organisé au sein d'une unité de vie de 11 places (mixte), sise 45, rue Labouret 92700 à Colombes,- Accueil familial spécialisé de 17 places (mixtes),- Accueil éducatif de jour de 6 places, animé par un professionnel spécialisé, non conventionné par l'éducation nationale, s'adressant aux jeunes non scolarisés de l'établissement, dans l'attente d'une réinscription dans le système scolaire. <p>Cet accueil est organisé 24 heures sur 24 et 365 jours par an.</p> <p>Arrêté d'autorisation de création du préfet de région du 28 mars 1978,</p>
Délivrée par :	Arrêté MCI n° 2017-29 du 3 juillet 2017 portant renouvellement d'autorisation du service d'accueil d'urgence établissement dénommé « SAU de Colombes » géré par l'association « Vers la Vie pour l'éducation des jeunes » dite AVVEJ.
Date :	Arrêté PCI n° 2022-022 du 30 mars 2022 portant modification de la capacité d'accueil du service d'accueil d'urgence établissement dénommé « SAU de Colombes » géré par l'association « Vers la Vie pour l'éducation des jeunes » dite AVVEJ.

Normes de référence :	<ul style="list-style-type: none"> - Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ; - Le code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM) ; - La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale - Article L313-1 à R 313-7-3 du CASF relatifs aux modalités d'autorisation, de création et d'extension des établissements sociaux et médico-sociaux et aux commissions d'appel à projets ; - Article L 313-6 et D 313-11 et suivants du CASF relatifs à la mise en oeuvre de la visite de conformité ; - La circulaire DPJJ du 2 février 2010 relative à l'action d'éducation dans le cadre pénal - La note d'orientation de la PJJ du 30 septembre 2014. - La note DPJJ du 22 octobre 2015 relative à l'action éducative dans le cadre du placement judiciaire.
-----------------------	--

Visite effectuée par :	Julien LEGENDRE, Chargé de contrôle et d'évaluation, Direction du pilotage des établissements et services, Conseil départemental des Hauts-de-Seine Marilyn WOIRRET, Directrice territoriale adjointe, DT PJJ des Hauts-de-Seine
------------------------	---

1. Descriptif de l'installation

L'établissement est installé sur la commune de Colombes dans une maison individuelle de deux étages, entourée d'un jardin clos de 984m² dont l'association est locataire.

L'ensemble des espaces est réparti sur 4 niveaux :

1. Le sous-sol est divisé en 9 espaces : un bureau réservé au chef de service, un bureau accueillant deux éducateurs, un bureau pour l'intendante, une salle informatique, une salle de classe, deux espaces servant de réserve dont l'un accueillant la chaufferie, un local lingerie et un espace sanitaire avec deux WC.
2. Le RDC comprend une entrée, un bureau d'éducateur, une cuisine, une salle à manger, un salon, une réserve et un sanitaire.
3. Le 1^{er} étage, réservé à l'accueil des garçons, comprend une chambre à 3 lits avec espace douche, une autre chambre à 3 lits avec espace douche, une chambre à un lit, un bureau de veille, une réserve, un sanitaire et une terrasse.
4. Le 2^e étage, réservé à l'accueil des filles, est composé d'une chambre à 4 lits avec dressing, une chambre à 2 lits, une chambre à 2 lits, un sanitaire et une salle de bain. En travaux lors de la visite de conformité, deux douches ont depuis été créées dans cette dernière.

L'ensemble est également composé d'un jardin arboré qui comprend, un local de stockage, un atelier pour le professionnel s'occupant de l'entretien et du bureau des psychologues.

Le service dispose par ailleurs, de locaux situés 54 bis rue Saint Hilaire à Colombes destinés à l'accueil du Pôle administratif, des psychologues et de la direction.

L'ensemble des espaces est réparti sur 4 niveaux (117,29 m²) :

1. Le sous-sol est composé d'un local à archives, un bureau pour un psychologue et d'un sanitaire.
2. Le rez-de-chaussée comprend, une cuisine, une buanderie, un WC et un grand espace servant d'accueil et de salle de réunion. Depuis la visite de conformité des travaux de cloisonnement ont été réalisés pour séparer ces deux espaces.
3. Le 1^{er} étage comprend un bureau pour la comptable et la secrétaire, du bureau de la directrice de service, d'un débarras et d'un WC.
4. Le dernier étage est composé du bureau du chef de service du pôle placement familial, d'un bureau pour deux éducateurs du pôle placement familial et d'un sanitaire.

2. Le personnel

Emplois		ETPT
1	1 Directeur de service	1,00
Direction/encadrement	2 Chefs de service éducatif	2,00
2	1 Assistant de direction	1,00
Administration/gestion	2 Comptables	2,00
3	3 Psychologues	1,50
Médical/paramédical/ psychologue		
4	5 Educateurs internat	5,00
Socio-éducatif	3 Educateurs de nuit	3,00
	1 Educateur scolaire	1,00
	4 Educateurs Placement familial	4,00
	12 Assistants familiaux	12,00
5	1 Agent technique	1,00
Techniques	2 Agents de service intérieur	1,214
Total	37	34,71

3. Observations sur le dossier

Les missions du SAU 92 sont triples :

- Mission d'accueil et d'intégration à la vie commune d'un adolescent en rupture de liens familiaux et institutionnels,
- Missions d'investigation, d'analyse et de compréhension de la personnalité du jeune (ressources et difficultés propres), des apprentissages effectués (moraux, intellectuels, physiques), de sa situation scolaire, familiale et sociale.
- Mission d'orientation théorique et physique qui leur permettra de rester et de cultiver dans le réel les liens « concerts », qu'ils soient familiaux, sociaux, institutionnels.

Le SAU 92 répond en priorité à toutes les demandes à caractère d'urgence, présentées par l'Aide sociale à l'enfance, les juges et le Parquet du Département des Hauts-de-Seine et ce, dans la mesure des places disponibles. Cependant, il ne s'agit pas d'un service sectorisé.

Conclusion (D313-14 CASF)

Compte tenu de tout ce qui précède, l'établissement est déclaré conforme à l'arrêté d'autorisation du 30 mars 2022 portant modification de sa capacité d'accueil.

Le SAU 92 est un établissement associatif qui dépend de l'Association Vers la vie pour l'éducation des jeunes (AVVEJ) qui garantit les conditions d'éducation et de sécurité des jeunes qui lui sont confiés.

Fait à Nanterre, le

15/07/2022

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

P/La Directrice du pilotage des établissements et
services

La Cheffe du service Contractualisation, Tarification et Contrôle des ESMS

Patricia GRANGER

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Anne CLERC

Préfète

Déléguée à l'égalité des territoires

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>